



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Date de convocation :

09/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le seize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 29

Étaient présents :, Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoint**s, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, LABARTHE Agnès, , PEREZ Laure, FRANCH Tristan, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, LOPEZ Raphaël, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : CARDON Didier (pouvoir à Emmanuelle PULI), LISCIO Olivier (pouvoir à Alain FABRESSE), BOUSCAIL Anne-Marie (pouvoir à Jacques STORCH) et ALESSANDRIA Annabelle (pouvoir à PAGÈS Caroline)

Yannick SOTO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026/24 : ELECTION DES DELEGUES AU CCAS.**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles, outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Par ailleurs, le Maire rappelle que conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération, le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 10 membres, soit 5 élus par le conseil municipal et 5 membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 :

Sont candidats :

- France Hautefaye
- Marie-Ange Maiz
- Agnès Labarthe
- Jacques Storch
- Valérie Gili

Liste 2 :

Sont candidats :

- Raphaël Lopez
- Emilie Crouilles Gaborit
- Claude Aymerich
- Angélique Boussetlet

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

**PROCEDE** aux opérations de vote :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

-nombre de bulletins : 29

-nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

-nombre de suffrages exprimés : 29

-nombre de sièges à pourvoir : 5

-quotient électoral (*diviser le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir*) : 5.8

Résultats :

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle (diviser le nombre de voix de chaque liste par le quotient électoral)	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1	25	3	2	1
Liste 2	4			1

**DECLARE**

Président : Alain Fabresse

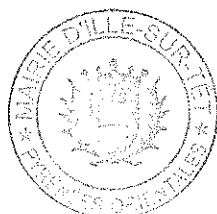
Titulaires :

- France Hautefaye
- Marie-Ange Maiz
- Agnès Labarthe
- Jacques Storch
- Raphaël Lopez

élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune d'Ille sur Tet.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 16 avril 2026



Le Maire,

Alain FABRESSE